

POLITIQUE D'ACCUEIL DES MIGRANTS À LIÈGE

VERS UNE GOUVERNANCE
PLUS COLLABORATIVE ENTRE
LES ACTEURS DU TERRITOIRE



PLAN D' ACTIONS INTÉGRÉ
URBACT WELDI 2023-2025

VILLE DE
LIÈGE

Table des matières

Introduction	4
Section 1. Contexte et besoins.....	6
Renforcer la coopération pour rester une ville accueillante	6
Population migrante à Liège	6
Contexte socio-économique	7
Défis et besoins.....	7
Section 2. Logique globale d'intervention et approche intégrée.....	10
Vision du projet WELDI	10
Les objectifs stratégiques et opérationnels	11
Schéma de la logique d'intervention globale du plan d'actions intégré de Liège	11
Intégration check	12
Section 3. Le Plan d'actions	14
Le planning des actions.....	14
Les actions à mettre en œuvre	17
Action 1 : Coordination entre les services de l'administration communale, du CPAS et du CRIPEL	18
Action 2 : Organiser des ateliers "Liège, Ville hospitalière"	18
Action 3 : Créer un Conseil consultatif "Liège, Ville hospitalière"	19
Action 4 : Création d'un guide du migrant.....	20
Action 5 : Réaliser une évaluation et des diagnostics des politiques publiques locales en matière d'accueil et d'inclusion des personnes migrantes et issues de l'immigration à Liège.....	21
Action 6 : Soutenir l'insertion socioprofessionnelle des migrants à Liège, notamment à travers l'économie sociale.....	22
Action 7 : Soutenir les dispositifs solidaires et innovants d'accès au logement des personnes migrantes à Liège	23
Action 8 : Renforcer la prise en charge psychologique des personnes migrantes	24
Action 9 : Mettre en place d'un programme de sensibilisation à l'interculturalité dans les écoles de la ville de Liège	26
Action 10 : Créer un lieu permettant aux personnes sans titre de séjour et en séjour précaire, victimes d'un fait pénalement répréhensible, de déposer plainte en toute sécurité	27
Action 11 : Soutenir un plaidoyer pour le maintien et le renforcement des dispositifs d'accueil et d'inclusion des personnes migrantes au sein de la Ville de Liège	29
Action 12 : Organiser des réunions de suivi du Plan d'Actions Intégré	31
Section 4. Cadre de mise en œuvre	32
Gouvernance et engagement continu des parties prenantes	32
Coûts globaux et stratégie de financement.....	33
Calendrier général.....	33
Suivi et rapports.....	34

Lexique des acteurs

- Affaires citoyennes : Département Etat civil de la Ville de Liège
- APL : Association de Promotion du Logement
- CALIF : Coordination d'Associations Liégeoises d'Insertion et de Formation
- CEDEM : Centre d'Etudes et d'Ethnicité et des Migrations
- CISP : Centre d'Insertion Socio Professionnel
- CNCD : Centre National de Coopération au Développement
- CPAS : Centre Public d'Action Sociale
- CRIPEL : Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège
- ESS : Economie Sociale et Solidaire
- FEDASIL : Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
- FOREM : L'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
- ILI : Initiative Locale d'Intégration
- INAMI : Institut National Assurance Maladie Invalidité
- LVH : Liège Ville Hospitalière
- MDP : Monde des Possibles
- PCS : Plan de Cohésion Sociale
- RSPL : Relais Social du Pays de Liège
- SADA : Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- Savoir être ASBL : association spécialisée santé mentale
- TABANE : association spécialisée santé mentale migrants
- ULiège : Université de Liège
- VDL : Ville de Liège

Introduction

Le réseau européen WELDI (*Welcome and Empowerment for Local and Dignified Integration*) est né sous l'impulsion de Département de la Seine-Saint-Denis lors d'une conférence internationale sur les migrations à Lisbonne en janvier 2023 à laquelle avaient assisté des représentants de la Ville de Liège et du Collectif Liège Ville hospitalière (LVH).

Ce réseau rassemble différentes villes partenaires : Utrecht (Pays-Bas), Seine-Saint-Denis (France), Liège (Belgique), Fundão (Portugal), Albacete (Espagne), Timisoara (Roumanie), Cluj-Napoca (Roumanie), Lampedusa (Italie), Sosnowiec (Pologne), Osijek (Croatie).

De la rédaction du dossier de candidature jusqu'à la fin du projet en décembre 2025, soit durant trois années, WELDI fut l'occasion de porter un regard réflexif sur la politique d'accueil grâce à cet échange entre villes partenaires et en structurant le dialogue entre opérateurs du réseau liégeois.

Le programme URBACT de l'Union européenne vise à faciliter l'innovation sociale dans les villes, en s'inspirant des pratiques des autres et en mettant en place des processus d'intelligence collective. Par cette méthode, l'UE contribue à coconstruire des politiques publiques plus intégrées.

Le réseau URBACT WELDI (2023-25) promeut l'action locale pour sauvegarder les Droits de l'Homme et garantir le droit à la ville pour tous les résidents, indépendamment de leur nationalité ou de leur statut de résidence. Dans le cadre de cet objectif universel, le projet WELDI se concentre sur les personnes migrantes - et les nouveaux arrivants en particulier - dont les droits sont menacés de manière spécifique : par un statut de résidence précaire, une méconnaissance du nouvel environnement, la discrimination et l'exploitation, ou un manque de compétences linguistiques.

S'il ne faut retenir qu'une chose du projet WELDI, c'est qu'il a permis l'échange, le dialogue et la recherche de solutions partagées autour de la question des politiques d'accueil. Dans un contexte budgétaire difficile et dans un climat politique hostile à l'accueil de migrants, l'objectif était d'améliorer la politique d'accueil et d'intégration sur le territoire de la Ville de Liège.

La motion "Liège, Ville hospitalière" est un engagement de la Ville de Liège, basé sur un cahier de revendication d'un collectif de la société civile. Le projet URBACT WELDI a permis la rédaction d'un document partagé. Le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Actions Intégré (PAI) par le Conseil consultatif "Liège Ville hospitalière" devrait garantir un dialogue continu entre les autorités politiques, l'administration, des organisations de la société civile et les citoyens.

Ce PAI né du projet WELDI est la production majeure de l'équipe liégeoise composée d'agents de la Ville de Liège, du CRIPEL (Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège) et des représentants du Collectif Liège Ville hospitalière.

Ce document part d'un diagnostic de la situation actuelle pour dessiner le cheminement vers une politique d'accueil améliorée. Les douze propositions présentées dans ce PAI concernent la gouvernance, la communication, l'information et des politiques sectorielles (emploi,

formation, logement, santé).

Le choix des actions a évolué au cours des trois dernières années. Si au début du processus la "Carte municipale"¹ et le "Guichet unique"² étaient prioritaires, les échanges transnationaux et les réunions du groupe local ont conduit à abandonner ces deux projets en faveur d'actions plus concrètes dont la mise en œuvre peut être assurée avec les ressources disponibles.

Ce Plan d'Action Intégré n'est pas un inventaire exhaustif des actions menées sur le territoire ou une vision idéaliste de ce que devrait être une politique d'accueil. Ce PAI est une vision réaliste, humaine, concertée, basée sur le respect du droit international, proposant des actions réalisables avec les ressources disponibles dans un contexte politique et budgétaire difficile. C'est une tentative d'innover, grâce à l'échange transnational, et de porter un regard réflexif pour améliorer l'efficacité de la politique d'accueil.

¹ La notion de carte municipale renvoi à l'idée d'une carte d'identité émise par l'autorité locale à toute personne résidant sur son territoire, quel que soit le statut de séjour de cette personne. Un des exemples le plus connu est la City ID de New York. Cette carte vise à permettre à ses utilisateurs d'avoir accès à tout une série de droits pour lesquels un document d'identité valable est habituellement nécessaire : ouvrir un compte en banque, s'inscrire à l'école, aller à l'hôpital, etc.

² Une approche qui facilite l'accès des migrants à plusieurs services spécialisés afin de favoriser leur intégration et qui aide les villes à fournir des services plus efficaces et mieux coordonnés, qui utilisent bien les ressources et évitent les doublons. Elle implique également de nombreux acteurs concernés (y compris des ONG) au niveau municipal, régional et national, et peut être mise en œuvre dans un ou plusieurs endroits. Elle s'engage à coordonner les services et les ressources disponibles afin que le parcours d'intégration des migrants soit aussi accessible et fluide que possible.

Section 1. Contexte et besoins

Renforcer la coopération pour rester une ville accueillante

Liège est une ville de migration, avec une longue tradition d'accueil de personnes étrangères. La Ville compte sur un réseau dense et expérimenté d'organisations de la société civile qui mènent ce travail avec le soutien des pouvoirs publics.

La multitude d'acteurs qui travaillent sur l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants constitue néanmoins un défi en termes de coordination de l'offre de soutien du côté de la municipalité et de la compréhension de cette offre de la part des nouveaux arrivants. A ce défi s'ajoute la complexité de la répartition des compétences entre les gouvernements régionaux et le niveau de pouvoir national, compétences qui ne sont pas toujours alignées sur les objectifs de la Ville.

L'adoption d'une motion « Liège, ville hospitalière » au Conseil communal en 2017 a fourni un nouveau cadre pour la coopération entre la Ville et la société civile et a augmenté également les attentes pour faire de Liège une ville encore plus inclusive pour les personnes migrantes. Il existe plusieurs projets porteurs pour atteindre cet objectif, tels qu'un conseil consultatif, un guide des migrants, le renforcement du travail partenarial, et le développement d'initiatives d'économie sociale.

Population migrante à Liège

La population liégeoise est de 197 323 habitants en 2025. Les personnes étrangères (= non-Belges) représentent 20,8 % de la population (soit 41 043 personnes). Parmi celles-ci, près de 40 % sont européennes (UE) et 60 % extraeuropéennes (HUE).

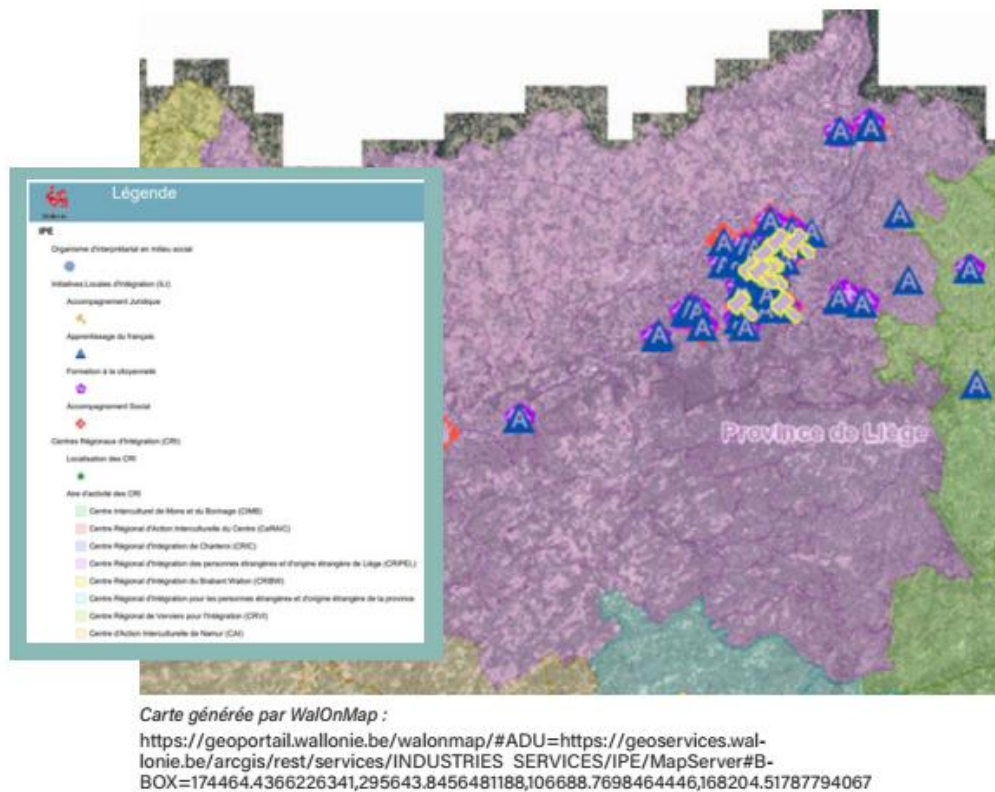
Les personnes belges d'origine étrangère (= qui ont soit eu une première nationalité étrangère et/ou un ou deux parents ayant eu une première nationalité étrangère) représentent 36,9 % de la population (soit 72 810 personnes), dont 33 % ont leurs origines dans un pays de l'Union Européenne et 67 % sont d'origine extraeuropéenne (Stabel, 2025).

Il existe trois centres d'accueil sur le territoire de la commune de Liège (deux à Rocourt, un à Sainte-Marguerite) et quatre dans les alentours de Liège (à Saint-Nicolas, à Bierset, à Ans et à Bassenge).

En 2024, 41 % des 4 487 personnes ayant fréquenté les différents services d'accueil de jour étaient originaires de pays non-membres de l'Union européenne (RSPL, rapport d'activités 2024). En 2023, 2176 personnes ont entamé leur parcours d'intégration (sur les 55 communes de Liège-Huy-Waremme, dont Liège représente la ville la plus importante).

Les migrants sont donc aussi bien originaires de pays de l'UE que de pays non-membres de l'UE.

La carte ci-dessous met en avant la proportion importante d'opérateurs à Liège, et dans une moindre mesure la présence des opérateurs dans l'arrondissement de Liège ainsi que dans l'arrondissement Huy-Waremme.



Contexte socio-économique

Liège est un pôle culturel et éducatif en pleine expansion.

La Ville a connu un important processus de restructuration urbaine et économique au cours des deux dernières décennies.

L'Indicateurs Synthétique d'Accès aux Droits fondamentaux (IWEPS : ISADF 2025) objective la difficulté d'accès à un revenu suffisant, à un logement, à un travail et à une alimentation de qualité pour une partie de la population liégeoise.

Défis et besoins

La multitude d'acteurs et de services liés à l'accueil et à l'intégration (différents départements de la Ville, associations et société civile) est difficile à comprendre et à gérer pour les nouveaux arrivants. De nombreuses personnes migrantes se sentent perdues et se dirigent de services en services en espérant trouver les réponses à leurs questions.

▷ S'inspirer d'autres expériences de mise en place de guichets uniques

Par ailleurs, le potentiel de coopération entre les différentes instances existantes n'est pas assez exploité comme, par exemple, celui entre les services d'intégration et les services d'emploi traditionnels.

Les personnes migrantes rencontrent de nombreuses difficultés pour intégrer le marché du travail, notamment en raison de leur situation administrative, les représentations biaisées des employeurs, de réglementations dysfonctionnantes, de la non-reconnaissance des diplômes, du manque de services de garde d'enfants et du racisme.

▷ Échanger sur les façons innovantes d'utiliser l'économie sociale pour l'intégration des migrants sur le marché du travail.

Malgré la politique d'inclusion du Conseil communal, les personnes migrantes sans permis de séjour rencontrent de nombreux obstacles dans l'accès aux droits, comme l'accès à un logement de qualité, ou en matière de soins et de santé.

▷ Partager les expériences avec d'autres villes intéressées par le développement de cartes d'identité municipales en tant qu'outil de garantie des droits fondamentaux de tous les résidents.

Section 2. Logique globale d'intervention et approche intégrée

Vision du projet WELDI

Le projet WELDI se concentre sur des modèles de gouvernance inclusifs par le biais d'une approche stratégique et intégrée, d'une co-conception avec les résidents et de philosophies locales inclusives. Le projet porte sur des groupes tels que les femmes et les enfants, les migrants et les réfugiés soumis à des risques et à des vulnérabilités spécifiques. Il traite de domaines tels que le logement, le travail et l'accès aux soins de santé. Des outils spécifiques sont étudiés tels que les guichets uniques ou les cartes municipales qui peuvent avoir un impact majeur sur l'amélioration de l'accès aux Droits de l'Homme pour les migrants.

Les partenaires de WELDI abordent la protection des Droits de l'Homme par une approche qui bénéficie à la fois aux nouveaux arrivants et aux résidents établis. Ceci, grâce à des infrastructures qui améliorent l'accès aux droits pour les deux groupes, en permettant aux nouveaux arrivants de contribuer efficacement à la société d'accueil et en favorisant une interaction significative entre les nouveaux résidents et les résidents établis.

Liège est une ville de superdiversité où la présence des migrants est indéniable. Une ville riche en services mais qui manque de collaboration et d'intégration. Ce faisant, ces personnes voyagent souvent entre les différents services et associations sans pour autant comprendre à quel acteur s'adresser en fonction de leur besoin. Certaines personnes sont aussi dans une situation humanitaire plus que précaire, ou dépourvus de leurs droits les plus basiques. A un autre niveau, ces migrants, en raison de leur situation légale précaire, n'ont aucune chance d'être représentés dans les institutions démocratiquement élues.

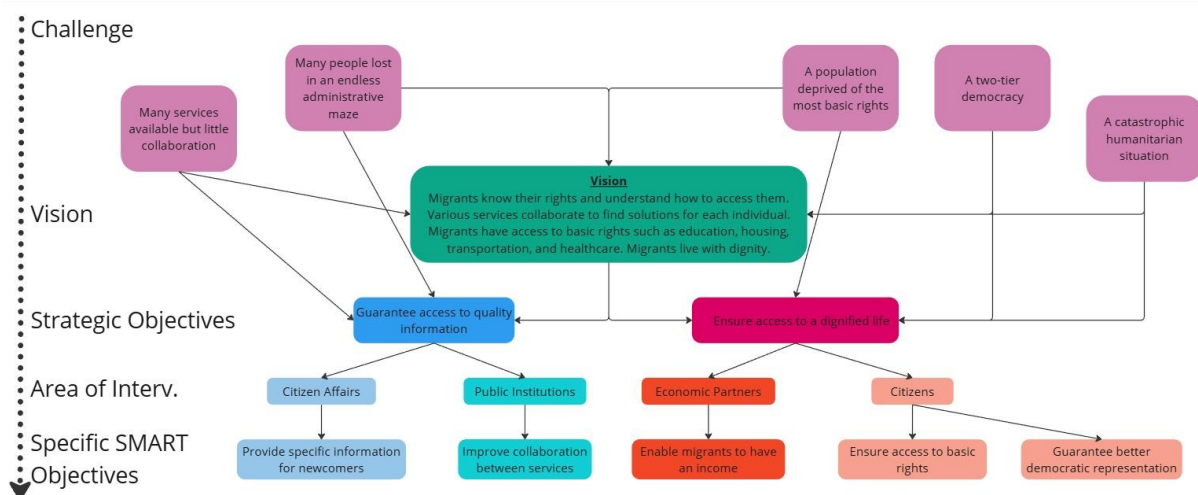
C'est dans ce cadre que ce projet vise à agir en posant des postulats de base. À Liège, le projet WELDI considère que les personnes migrantes doivent connaître leurs droits les plus basiques comme l'éducation, le logement, les moyens de transports ou encore la santé et comprendre comment y avoir accès en sachant à quels services ou associations s'adresser. Les problèmes que rencontrent les migrants peuvent être complexes. Il est primordial que les nombreux services présents sur le territoire communal collaborent et réfléchissent à des solutions communes pour chaque personne concernée.

Les objectifs stratégiques et opérationnels

Liège doit faire face à de nombreux défis et répondre à la vision que la Ville s'est donnée dans la motion "Liège, Ville hospitalière" (LVH), signée en 2017, à l'initiative du Centre National de Coopération au Développement (CNCD). Il est dès lors nécessaire de doter ce plan d'action d'objectifs stratégiques qui guideront l'action des parties prenantes. Ces objectifs stratégiques sont également déclinés en objectifs opérationnels afin de préciser les champs d'action :

- Garantir un accès à une vie digne pour les migrants vulnérables et ayant un statut précaire
 - Garantir l'accès aux droits fondamentaux
 - Permettre un accès plus facile à un revenu
 - Permettre une meilleure représentation démocratique des personnes migrantes
- Garantir un accès à une information, un accompagnement et une orientation de qualité
 - Améliorer la coopération intersectorielle au sein de la commune et avec la société civile
 - Fournir aux nouveaux arrivants une information spécifique à leur situation

Schéma de la logique d'intervention globale du plan d'actions intégré de Liège



Intégration check

La méthodologie d'URBACT vise à construire des politiques urbaines intégrées et donc un Plan d'Actions Intégrés (PAI). Tout au long du processus de conception et d'implantation du PAI, les principes suivants guident cette démarche :

Cohérence avec les stratégies existantes (au niveau de la Ville, de la métropole, de la Région, du pays, de l'UE)

Des mesures se multiplient à toutes les échelles de gouvernance pour empêcher l'accès au territoire, diminuer les places d'accueil, limiter l'accès à la nationalité, ... Néanmoins, Liège continue d'être une ville accueillante et hospitalière, elle a réintégré dans sa Déclaration de Politique Communale (DPC) récemment votée, sa volonté de poursuivre les efforts menés pour se conformer à la motion LVH et poursuivre la mise en œuvre du projet WELDI. Les objectifs opérationnels du Programme Stratégique Transversal "Liège 2030" vont également dans ce sens.

Intégration verticale : coopération avec différents niveaux institutionnels. Du quartier à l'État

La diminution des places d'accueil pour les hommes seuls dans les centres FEDASIL se traduit par une augmentation de personnes Hors Union Européenne (HUE) accueillies dans les structures du Relais Social du Pays de Liège (RSPL).

La charge effective pour le CRIPEL (qui assure la coordination de la politique d'intégration du territoire de la Province de Liège, à l'exception de la région verviétoise et de la Communauté germanophone), pour le CPAS et les Initiatives Locales d'Intégration (ILI) - liée à une présence très importante de migrants à Liège - ne correspond pas à un financement proportionnel par la Wallonie ou le Fédéral. Cette situation impacte lourdement les finances communales. La centralité de Liège n'est pas reconnue par les gouvernements fédéral et wallon.

Intégration horizontale : coopération entre les différentes politiques sectorielles (par exemple, social, économique, logement, ...)

Le projet WELDI est une opportunité de sortir du cloisonnement sectoriel. Le manque de communication entre les services et départements de la Ville entraîne une coordination déficiente et une surcharge de travail inutile. Des formations du personnel en contact direct avec les personnes migrantes, par le CRIPEL, sur diverses thématiques (agents et directions), mais aussi des rencontres biennuelles entre services, permettraient une fluidité de circulation

des informations, améliorant la prise en charge des personnes migrantes, tout en facilitant le travail des agents de la Ville.

Intégration horizontale : cocréation avec les résidents

Le Conseil consultatif LVH se veut être un outil inclusif, un outil de formalisation du travail politique et de terrain autour de la motion "Liège Hospitalière" et du Plan d'Action Intégré (PAI) WELDI. Son conseil, composé de représentants de la Ville de Liège et d'Association, inclurait aussi des personnes migrantes. Il est primordial que les premières personnes concernées, les experts du vécu, puissent prendre la parole sur les thématiques qui y seront débattues.

Intégration territoriale : coopération avec les municipalités voisines (par exemple, rural-urbain, à l'intérieur d'une zone métropolitaine, ...)

Le CRIPEL assure la coordination de la politique d'intégration du territoire de la Province de Liège (à l'exception de la région verviétoise et de la Communauté germanophone). Liège se distingue des autres communes du territoire par une proportion beaucoup plus importante de population étrangère, plus particulièrement celle d'origine Hors Union Européenne (HUE).

Équilibre entre les investissements matériels (physiques) et immatériels (sociaux)

Le projet URBACT WELDI permet de s'inspirer des expériences de guichets uniques pour migrants dans d'autres villes et de construire les fondations d'un guichet unique liégeois.

Une telle opportunité existe dans le bâtiment du CRIPEL et du SADA place Xavier-Neuveau 19, 4000 Liège. Les étages supérieurs du bâtiment (occupés précédemment par une maison de repos) sont à vendre. L'acquisition par la Ville permettrait d'y organiser des permanences d'autres services et de créer une forme de guichet unique, centralisateur.

Section 3. Le Plan d'actions

Le planning des actions

	Actions	Résultat attendu	Ressources humaines et financières	Pilote	Partenaires clé	Ligne du temps
1	Renforcer la coordination entre les services de l'administration communale, le CPAS et le CRIPEL	Meilleure information et suivi des dossiers, ajustement des procédures	Directions et personnel des services concernés Coûts budgétaires = neutre	Plan de cohésion sociale de la Ville de Liège	Affaires citoyennes, Plan de cohésion sociale, CPAS, CRIPEL	Réunion 2 x par an et selon les besoins via des personnes de contact
2	Organiser des ateliers Liège Ville Hospitalière	Échange d'information, échange de bonnes pratiques et co-construction de solutions	Coûts budgétaires = neutre	Plan de cohésion sociale de la Ville de Liège	Services publics et associations	3 x par an
3	Créer un Conseil consultatif Liège Ville hospitalière	Assurer une gouvernance plus efficace et participative. Renforcer la transversalité et décloisonner l'action publique. Veiller à l'application de la motion « Liège Ville Hospitalière » dans la mise en œuvre du Programme Stratégique Transversal de la Ville de Liège, et à l'application du PAI WELDI.	Personnel VDL et subventions PCS/URBACT WELDI Coûts budgétaires = neutre	Plan de cohésion sociale de la Ville de Liège	PCS, Cabinets, services de l'administration, CRIPEL, Collectif LVH, citoyens + migrants désignés sur base d'un appel à candidature	Adoption du règlement communal (septembre), composition, première réunion (novembre)

4	Créer un Guide du migrant	Meilleure information et orientation vers les services	Région Wallonne Coûts budgétaires = Supportés par le CRIPEL Version papier à charge de la Ville.	CRIPEL	City of Liège, structure associative liégeoise	Appel d'offre : fin 2024 Développement et référencement : 2025 Lancement : début 2026
5	Réaliser une évaluation et des diagnostics des politiques publiques locales en matière d'accueil et d'inclusion des personnes migrantes et issues de l'immigration à Liège.	Améliorer et adapter les politiques publiques aux réalités de terrain.	Travaux étudiants (dans le cadre de cours de master ou via le service learning), mémoires de master en sciences sociales, collaboration avec des chercheurs, etc. Coûts budgétaires = à charge du CEDEM.	PCS	CEDEM + autres acteurs ville et associatif : cabinets, services de l'administration, CRIPEL, Collectif LVH	Initialisation de l'expérience pilote : janvier 2026 campagne de communication : juillet 2026 Lancement projet pilote : octobre 2026 Evaluation : juin 2027
6	Soutenir l'insertion socioprofessionnelle des personnes migrantes à Liège, notamment via l'économie sociale.	Faciliter l'accès au marché du travail	Mutualisation des ressources.	Monde du Possible et structures actives en ESS	FOREM, PCS, CPAS, CRIPEL, CALIF	Evaluation annuelle
7	Soutenir les dispositifs solidaires innovants d'accès au logement.	Faciliter l'accès à un logement de qualité aux personnes migrantes	Financement via les actions du PCS, TZSA et du FSE+	CPAS et Ville	CPAS, APL, Secteur associatif	
8	Renforcer la prise en charge psychologique des personnes migrantes.	Permettre aux personnes migrantes d'avoir accès à un suivi psychologique de première ligne	Coûts budgétaires = neutre	CPAS Département des urgences sociales	Relais santé, MDP, Fusion Liège, PPL, Tabane, Savoir être	A partir de 2026

9	Organiser des campagnes de sensibilisation à l'accueil à la diversité en milieu scolaire.	Contribuer à la réduction des attitudes discriminatoires dans les écoles de la Ville de Liège, à une meilleure compréhension des parcours migratoires et au développement de compétences interculturelles	Coûts budgétaires = neutre (NB : <i>Expo du CRIPEL n'est pas facturée à la Ville</i>).	Ville de Liège (Instruction publique et interculturalité)	Ecoles, CRIPEL, secteur associatif, Cité miroir	A partir de septembre 2025
10	Créer un lieu permettant aux personnes sans titre de séjour et en séjour précaire, victimes d'un fait pénalement répréhensible, de déposer plainte en toute sécurité.	Permettre aux victimes migrantes de faire valoir leur droit à la justice.	Centraliser les plaintes issues de personnes d'origine étrangère au sein d'un bureau facilement identifiable, avec une approche diversité + multilingue.	PCS, Collectif LVH	PCS, Cabinets, Police, Plan de prévention, Collectif LVH, UNIA, Surya, commission "étrangers" du barreau	Lancement pour septembre 2025.
11	Soutenir un plaidoyer pour le maintien et le renforcement des dispositifs d'accueil et d'inclusion au sein de la Ville de Liège.				Plan de cohésion sociale de la VDL, Collectif LVH, CRIPEL	Inclu au sein de la CCLVH
12	Réunions du groupe de suivi du PAI.	Echange d'informations ; Réflexion sur des pistes d'actions à mener relatives à chaque thématique abordée Participation aux réunions transnationales de WELDI Co-construction des projets du Plan d'action intégré liégeois.	Structures travaillant dans les thématiques de chaque réunion	Plan de cohésion sociale de la VDL	CRIPEL, CPAS, Collectif LVH, associations, services de la VDL	3 réunions thématiques par an plus des réunions en comité restreint pour préparer des meetings particuliers (transnationaux et workshops)

Les actions à mettre en œuvre

Dans leur politique commune d'accueil et de diversité, la Ville de Liège, le CPAS de Liège, le CRIPEL et les membres du Collectif Liège Ville Hospitalière s'inscrivent dans une logique d'hospitalité. Convaincue qu'un accueil de qualité des nouveaux arrivants est la garantie d'une inclusion durable, Liège choisit la voie de la sauvegarde de la dignité humaine, quel que soit le statut de séjour de ses résidents.

De longue date, dans ses services et ses actions, la Ville porte une attention particulière à l'intersectionnalité (en tenant compte de multiples facteurs tels que le genre, la langue, l'origine, le statut migratoire ou la source de revenu...) et à la lutte contre les discriminations, qui peuvent affecter l'accès aux droits.

Fidèle à sa devise, ***Libertas Gentis***, Liège défend avec vigueur les libertés communales. Liège est une ville capable de créativité pour garantir l'accueil de toutes et tous. Les mesures qui suivent en sont l'une des matérialisations.

À Liège, l'efficacité et la pérennité des politiques d'accueil et d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (PEOE) passent par une gouvernance cohérente et collaborative. Une série de mesures concrètes sont mises en place pour renforcer la coordination entre les multiples acteurs impliqués dans la gestion de ces politiques à l'échelle locale. De l'intégration d'une vision stratégique dans les documents politiques fondamentaux à l'institutionnalisation de fonctions et d'espaces de dialogue dédiés, l'objectif est de fluidifier les actions, d'assurer une prise en charge globale et respectueuse des droits des PEOE, et de favoriser une cohésion sociale durable au sein de la cité liégeoise.

La Ville de Liège place au cœur de ses préoccupations l'accueil inconditionnel, le respect de la dignité humaine et la promotion d'une inclusion durable pour toutes PEOE qui vivent, transitent ou arrivent sur son territoire. Une série d'actions concrètes et transversales visent à faciliter l'accès à des besoins fondamentaux tels que le logement, l'information, la santé et l'insertion socioprofessionnelle. L'objectif est de renforcer une société liégeoise où chaque individu, quel que soit son statut administratif, puisse vivre dans la dignité, accéder à ses droits et participer pleinement à la vie de la cité.

Les actions prioritaires décrites dans la section suivante concernent l'ensemble des acteurs de la gestion migratoire locale.

Action 1 : Coordination entre les services de l'administration communale, du CPAS et du CRIPEL

Description

Le Plan de cohésion sociale organisera deux fois par an une réunion entre le département des Affaires citoyennes de la Ville de Liège, le CPAS dont le Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile, le Relais santé et l'Urgence sociale, et le CRIPEL dans le but d'améliorer l'information entre eux, d'améliorer le suivi des dossiers et d'ajuster les procédures.

Ces réunions faciliteront le travail de chacun, feront économiser du temps aux travailleurs et permettront un travail en réseau.

Le service des Nationalités du département des Affaires citoyennes ne pourra pas participer aux réunions avant le second semestre de 2026. Les réunions auxquelles ce département sera convié portent, d'une part sur les missions et les procédures de ce service et, d'autre part sur les dossiers gérés par ce même service en application du Droit de la Nationalité.

Indicateurs de réussite

- Tenue des réunions
- Tableau de suivi des résolutions
- Diffusion de l'information auprès des acteurs

Action 2 : Organiser des ateliers "Liège, Ville hospitalière"

Description

Les ateliers "Liège Ville hospitalière" sont un lieu de dialogue, d'échange d'informations, de bonnes pratiques et de coconstruction de solutions entre toutes les institutions travaillant avec des personnes migrantes en vue d'améliorer leur accueil. A chaque atelier une thématique précise est abordée : logement, santé, emploi, formations, accès aux droits fondamentaux, culture, ...

Ces ateliers permettent également d'être tenus au courant des divers changements législatifs, des changements de procédures, etc. propres à chaque thématique et de rester informés en permanence. Ils permettent également de s'inspirer de pratiques qui font leurs preuves.

Ces ateliers seront organisés trois fois par an. Le Plan de cohésion sociale est porteur du projet.

Le service des Nationalités du département des Affaires citoyennes ne sera pas en mesure de participer à ces ateliers avant le second trimestre de 2026.

Indicateurs de réussite

- Nombre d'institutions participantes
- Tenue des ateliers
- Diffusion des informations au secteur
- Intégrer les enseignements de ces ateliers au rapport annuel du Conseil consultatif Liège Hospitalière

Action 3 : Créer un Conseil consultatif "Liège, Ville hospitalière"

Description

Le Conseil consultatif « Liège Ville Hospitalière » (CCLVH) vise à être une instance consultative relevant du Conseil communal tel que prévu par l'article L1122-35 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation (CDLD). Cet organe aura comme objectifs d'assurer une gouvernance plus efficace et collaborative, en renforçant la transversalité et en décroissant l'action publique au regard des matières relatives aux personnes migrantes.

Le CCLVH sera composé de représentants du Collège et de l'Administration communale, de la Police, du CRIPEL, des représentants du Collectif Liège Ville Hospitalière, d'un représentant du CEDEM (ULiège) et de citoyens liégeois.

Le CCLVH poursuivra les missions suivantes :

- Veiller à l'application de la motion « Liège Ville Hospitalière » dans la mise en œuvre du Programme Stratégique Transversal de la Ville de Liège ;
- Assurer la mise en œuvre du Plan d'action intégré de WELDI ;
- Emettre des propositions au Conseil communal, soit à sa demande, soit d'initiative ;
- Réaliser l'évaluation de la motion LVH et proposer son actualisation si nécessaire, et son vote au Conseil communal ;
- Veiller à s'opposer à toutes formes de discrimination ;
- Informer et sensibiliser l'opinion publique à la non-discrimination et au respect des droits humains.

Le Plan de cohésion sociale est porteur du projet.

Indicateurs de réussite

- Mise en place du Conseil consultatif (décision du Conseil communal)
- Nombre de réunions (deux fois par an)
- Rédaction d'un rapport annuel à destination du Conseil communal, reprenant également les enseignements des ateliers "Liège, Ville Hospitalière"
- Formulation de recommandations au Conseil communal

Action 4 : Création d'un guide du migrant

Description

La migration est une expérience difficile et complexe. L'objectif de cette action est de faciliter cette transition en offrant un outil pratique et accessible qui permettra aux personnes de trouver rapidement les informations dont ils ont besoin pour s'installer et s'intégrer. C'est l'objectif initial de ce nouveau site internet intitulé « Guide du migrant ».

En mettant en place une logique de formulaire à entonnoir et une carte Google intégrée, les utilisateurs auront un moyen simple et intuitif pour trouver les informations pertinentes en fonction de leur région, dans tous les domaines utiles (arrivée sur le territoire, aides administratives / sociales / juridiques, aide alimentaire et matérielle, santé, logement, mobilité, apprentissage du français, formation et emploi, famille et jeunesse, vie sociale / culturelle / sportive, parcours d'intégration, etc.). Le formulaire permettra aux utilisateurs de filtrer les informations en fonction de leurs besoins spécifiques, tandis que la carte Google intégrée les aidera à trouver facilement les lieux d'intérêt. Le site web sera traduit en plusieurs langues et accessible aux personnes malvoyantes. Les opérateurs partenaires figurant dans le Guide pourront mettre à jour en temps réel les données qui les concernent.

Le Guide du Migrant se veut un outil ergonomique, au graphisme attrayant, compatible avec les technologies actuelles.

Ce projet - initialement développé sur le territoire de la Région Wallonie par les Centres Régionaux d'Intégration - connaîtra un développement spécifique à la Ville de Liège grâce à l'édition par la Ville d'une brochure spécifique.

Le Planning envisagé est le suivant :

- Septembre 24 : Lancement de la procédure de marché public
- Janvier 25 : Lancement du développement du site internet par la société retenue
- Mars 25 : Création d'un GT spécifique pour le plan de communication
- Janvier 26 : Lancement de la communication destinée aux opérateurs
- Mars 25 : Relance du plan de com et nouveau démarchage auprès des opérateurs
- Décembre 25 : Vérification des encodages
- Avril 26 : Lancement du site
- Mai 26 : Déclinaison de la Brochure pour le territoire de la Ville de Liège

Indicateurs de réussite

- Taux d'utilisation du site par les personnes migrantes (et suivi de l'évolution de l'utilisation)
- Accessibilité multilingue effective (nombre de langues et détail de l'utilisation)
- Nombre de structures locales référencées sur la carte interactive (et suivi de l'évolution de ce nombre)
- Taux de mise à jour des données par les opérateurs partenaires

Action 5 : Réaliser une évaluation et des diagnostics des politiques publiques locales en matière d'accueil et d'inclusion des personnes migrantes et issues de l'immigration à Liège

Description

Cette action vise à réaliser des études d'évaluation et des diagnostics portant sur les politiques publiques locales en la matière. Ces travaux permettront de mieux comprendre l'impact concret des politiques menées sur le terrain et leur opérationnalisation, d'identifier les forces et les faiblesses des dispositifs existants et de formuler des recommandations pour les améliorer. Portée par le Plan de Cohésion sociale en collaboration avec le CEDEM (ULiège), dans le cadre du projet UNIC, cette action s'appuie sur trois types de contributions académiques (reposant sur la collaboration volontaire des acteurs en présence) :

1. Les recherches en cours menées par des chercheurs du CEDEM dont les thématiques concernent directement ou indirectement les questions visées par cette action dans la ville de Liège.
2. Les travaux étudiants dans le cadre de cours de master en sociologie à finalité *Migration en Ethnic Studies* (y compris dans le cadre du *service learning*).
3. Les mémoires de fin d'études des étudiants de ce même master.

Des collaborations entre la Ville de Liège, le CEDEM et les étudiants existent, mais elles sont informelles et ne sont encadrées par une convention officielle. Elles dépendent principalement d'initiatives individuelles et d'opportunités ponctuelles, tout en reposant sur une relation d'échange et de partage de longue date. Un exemple concret et récent est le rapport réalisé dans le cadre d'une activité du service *learning* menée par une étudiante dans le master susmentionné sur la dynamique Liège Ville Hospitalière, sa connaissance par les acteurs institutionnels locaux, ainsi que sur l'approche interculturelle de la Ville.

L'objectif de cette action est d'alimenter et renouveler les synergies entre les préoccupations de la ville de Liège et les intérêts académiques des chercheurs et étudiants, quand les sujets d'études correspondent à des problématiques locales. Les chercheurs et étudiants seront invités à partager les résultats de ces études avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux, afin de nourrir leurs pratiques et de favoriser l'amélioration continue des politiques locales.

Indicateurs de réussite

- Recensement des travaux étudiants (rapports de cours, mémoires, projets de service *learning*) et de recherche en cours (thèses de doctorat, projets de recherche) en lien avec les politiques migratoires locales.
- Organisation régulière de restitutions des résultats de ces études auprès des services de la Ville et des partenaires associatifs (séminaires, ateliers, envois de rapports).

- Identification des recommandations issues de ces travaux qui auront été intégrées dans les documents stratégiques ou dans les décisions politiques locales.
- Appréciation qualitative des études par les acteurs locaux et évaluation de la pertinence de celles-ci.

Action 6 : Soutenir l'insertion socioprofessionnelle des migrants à Liège, notamment à travers l'économie sociale

Description

Liège fait face à un taux de chômage important. Les personnes migrantes font partie des personnes les plus discriminées et éloignées de l'emploi. Elles disposent pourtant de compétences et de qualifications acquises au pays et en Belgique, et nécessitent d'accéder à un emploi durable et de qualité. L'économie sociale est un secteur porteur d'emploi et un levier d'inclusion. Liège l'a bien compris. La question a été étudiée à travers le projet Union Migrant Net³, et la Ville souhaite désormais renforcer cette piste.

Cette action peut notamment se décliner en :

1. Valorisant l'économie sociale comme approche innovante d'insertion socioprofessionnelle des personnes migrantes, mais également des publics éloignés de l'emploi, notamment : en intégrant des initiatives en économie sociale portées par des personnes précarisées dans les actions communales ; en promouvant le développement de tiers-lieux ; en recourant aux initiatives en économie sociale dans les marchés publics ; en valorisant les acquis d'apprentissages du projet Union Migrant Net ; en soutenant les initiatives formelles ou informelles déjà développées et émergentes à Liège.
2. Encourageant les entreprises liégeoises à développer des politiques valorisant les diversités, à former leurs employés à l'interculturalité et à collaborer avec les structures travaillant avec de futurs travailleuses et travailleurs d'origine étrangère. Ce travail serait effectué notamment par la mise en place et le développement d'une plateforme reliant les entreprises marchandes et les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle.

Indicateurs de réussite

- Nombre de projets entrepreneuriaux soutenus par le CPAS via des partenariats avec les couveuses d'entreprises
- Nombre de personnes migrantes recrutées via cette initiative
- Insertion effective d'une clause relative à des projets d'économie sociale dans les marchés publics

³ Informations relatives au Projet Union Migrant Net disponibles à l'adresse suivant : <https://www.possibles.org/formations/union-migrant-net/>

- Nombre d'événements de CALIF coorganisés ou soutenus par la Ville et le CPAS
- Renforcement des dispositifs Art. 60 §7 et Art. 61, à travers une plus grande préparation des agents avant leur contrat (via des formations et le recours à des opérateurs partenaires), et pendant le contrat en vue d'une insertion durable
- Poursuite de la coopération entre le CPAS et la Plateforme liégeoise des CISP : permanences, soutien aux événements FormaDay, ... Indicateurs : nombre de permanences annuelles, nombre de participants orientés par le CPAS aux FormaDay.
- Maintenir une collaboration entre Le Monde des Possibles (MDP) et le CPAS dans la mise à disposition d'interprètes en milieu social, comme vecteur d'accès à l'emploi. Indicateur : nombre de prestations annuelles.

Action 7 : Soutenir les dispositifs solidaires et innovants d'accès au logement des personnes migrantes à Liège

Description

L'offre de logement et d'hébergement est insuffisante à Liège. Les discriminations constituent des obstacles au logement. Les personnes migrantes sont les cibles privilégiées des marchands de sommeil. Avec la crise de l'accueil, des hommes isolés se retrouvent en errance. En raison de sa centralité, Liège assure – sans financement supplémentaire - une série de fonctions pour pallier la carence des autres niveaux de pouvoirs. Au-delà de la nécessité de moyens financiers complémentaires pour rééquilibrer les efforts, Liège souhaite développer des solutions alternatives en faveur de l'accès des personnes migrantes à un logement digne et durable.

Axes d'interventions

1. Soutenir les logements solidaires
 - En protégeant et soutenant les hébergeurs et les hébergements solidaires, indépendamment du statut de séjour des hébergés ;
 - En valorisant l'engagement citoyen des Liégeois en faveur des exilés ;
 - En facilitant les démarches administratives visant l'hébergement solidaire.
2. Promouvoir des dispositifs innovants d'accès au logement
 - Simplifier les procédures administratives communales concernant les logements alternatifs, notamment : les conventions d'occupation précaire, les logements tremplins, les baux glissants, le développement d'occupations temporaires mutualisées, les colocations sans statut de cohabitation ;
 - Assouplir les modalités de domiciliations en facilitant les domiciliations à titre provisoire (y compris au sein d'ASBL) et les adresses de référence via les CPAS, notamment pour les demandeurs de protection internationale sans hébergement mais ayant droit à l'accueil ;

- Soutenir les foyers de jeunes travailleurs, les habitats légers ou les coopératives de logement et l'habitat participatif.

Indicateurs de réussite

- Nombre de logements solidaires identifiés et soutenus
- Aborder les questions de logement dans le cadre des ateliers "Liège Ville Hospitalière"
- Collaboration effective entre les acteurs clés du projet
- Connexions avec des projets/pratiques existantes en Belgique ou Europe

Action 8 : Renforcer la prise en charge psychologique des personnes migrantes

Description

Cette action s'articule autour de trois axes

1. Orienter les migrants en ordre de séjour et de mutuelle vers des psychologues de 1ère ligne et accompagner les travailleurs de terrain face aux problèmes de santé mentale de leurs usagers

Une convention liant l'INAMI et les réseaux de soins en santé mentale, dont Fusion Liège, a pour objectifs de rendre les soins psychologiques plus accessibles, de collaborer pour une meilleure santé mentale pour tous, de mieux orienter les suivis et de dynamiser les partenariats multidisciplinaires locaux en santé mentale. Elle a pour cela dégagé une enveloppe fermée importante qui permet sa mise en œuvre.

De nombreux acteurs de terrain sont confrontés aux troubles de santé mentale importants de leurs usagers (alcoolisme, anxiété, dépression, ...). Or les travailleurs de terrain ne sont pas formés pour aider et/ou orienter au mieux les personnes, ce qui retarde les prises en charge et ancre le trouble. Aussi, de plus en plus de travailleurs de terrain souffrent des situations douloureuses rencontrées dans le cadre de leur travail, situations pour lesquelles ils se sentent impuissants, ce qui génère l'apparition de troubles chez eux également.

Grâce à ce projet, des psychologues pourront alléger la charge mentale des travailleurs de terrain mais aussi orienter et aider les bénéficiaires en souffrance, dont les personnes migrantes qui représentent un public très important à Liège.

Plusieurs partenariats sont possibles entre les psychologues conventionnés dans le réseau Fusion et les acteurs de terrain :

- Séances psychologiques au sein des lieux d'accroche ;
- Groupes thérapeutiques ;

- Interventions communautaires ;
- Soutien pour les bénéficiaires ;
- Partage d'expertises.

Le tout gratuitement ou à moindre frais.

Attention qu'il faut veiller à l'âge des bénéficiaires puisqu'il existe trois réseaux en santé mentale (les psychologues peuvent être conventionnés sur les trois réseaux) :

- REALISM (0-23 ans inclus)
- Fusion Liège (à partir de 15 ans)
- RESME (à partir de 15 ans)

2. Organiser la tenue de suivis psychologiques de première ligne pour des personnes de 14 à 24 ans en irrégularité de séjour via le Relais Santé

Les opérateurs de terrain, dont les Maisons médicales, reçoivent des personnes en illégalité de séjour souffrant de problèmes de santé mentale.

L'action vise à mettre en place un processus permettant de prendre en charge des prestations de psychologues de 1ère ligne pour les personnes de moins de 25 ans en illégalité de séjour en Aide Médicale Urgente (AMU). En effet, à partir de 25 ans, une prise en charge nécessite un ticket modérateur, la prestation n'est donc plus gratuite pour la personne concernée.

Toutefois, il y a plusieurs conditions pour qu'une personne migrante de moins de 25 ans puisse être prise en charge par des psychologues de 1ère ligne :

- Il faut d'abord une attestation d'aide médicale urgente rédigée par un médecin ;
- Le prestataire (psychologue ou orthopédagogue) de 1ère ligne (PPL) doit appartenir à un réseau conventionné avec l'INAMI (FUSION pour les adultes, REALISM pour les enfants).

Dès lors, lorsqu'une jeune personne migrante sera identifiée par une assistante sociale et une PPL comme nécessitant une prise en charge, le dossier sera présenté au médecin vacataire du Relais santé pour qu'il produise l'attestation de besoin d'aide "médicale" urgente. La personne recevra ensuite une aide exceptionnelle de santé pour maximum 28 séances (maximum permis par les PPL en un an).

3. Développer une approche interculturelle de l'accompagnement psychothérapeutiques des personnes migrantes

Le Monde des Possibles (MDP) a développé le projet Univerbal qui forme et professionnalise des interprètes en milieu social afin de faciliter l'accès des personnes migrantes aux services publics ainsi qu'aux soins de santé et de santé mentale à travers trois domaines

d'interprétation : médical, social et psychologique. Le MDP dispose actuellement de 53 interprètes se partageant huit langues : Arabe, Albanais, Somali, Espagnol, Russe, Peulh, Tigrina, Pachtou.

Ce projet contribue fortement au réseau de santé mentale puisqu'il permet une meilleure prise en charge des patients, notamment en réduisant les malentendus et les erreurs de diagnostic, et il facilite la continuité des soins (médical, psychologique, social).

Les défis à relever sont de travailler sur le statut des interprètes, de développer davantage les formations et la professionnalisation du secteur ainsi que de renforcer le réseau de partenaires.

Par ailleurs, le dispositif Tabane est un service de santé mentale spécialisé dans l'accueil des personnes migrantes. Son équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement psychosocial individuel ou familial mais aussi communautaire à des personnes blessées par l'exil. Il prend en charge des personnes en grande souffrance et propose également aux professionnels de la santé et du secteur social des formations sur l'accompagnement de ces personnes.

Dans la même visée, Tabane finance également des interprètes.

Enfin, SavoirEtre ASBL propose des accompagnements psychothérapeutiques spécialisés dans l'accueil des personnes migrantes à toutes les personnes bénéficiant de la prise en charge de FEDASIL dans le cadre de son séjour. Une équipe pluridisciplinaire spécialisée accompagne enfants, MENA, adultes, couples et familles.

Les langues d'intervention sont : Français, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais, Kirundi, Pachtô, Dari, Udru, Somalien, Tigrina, Swahili, Kinyarwanda, Kurdmandji, entre autres.

Les interventions avec intervention possible d'un interprète sont payantes.

Sur base de ces éléments existants, il serait nécessaire d'organiser une plateforme des opérateurs de santé mentale (rencontre thématique Fusion Liège) avec un focus sur les migrants et de mettre en place un outil de communication actualisé (page internet) sur les offres d'accompagnement en santé mentale pour les personnes migrantes.

Action 9 : Mettre en place d'un programme de sensibilisation à l'interculturalité dans les écoles de la ville de Liège

Description

Ce programme s'inscrit dans la continuité des actions déjà mises en place autour du Devoir de Mémoire, tout en visant à les approfondir et à les articuler avec les enjeux contemporains liés à l'interculturalité, notamment la lutte contre les discriminations, les enjeux liés aux migrations et à l'accueil, ainsi que la promotion du vivre-ensemble.

Dans une ville caractérisée par une grande diversité culturelle, ce dispositif vise à développer les compétences interculturelles des Liégeois en commençant par les élèves – notamment la

capacité à adopter une posture de décentration – et à leur fournir des outils d'analyse critique leur permettant d'identifier et de déconstruire les stéréotypes et préjugés liés à l'origine, au genre, à la religion ou à d'autres facteurs de différenciation.

Concrètement, le programme comprendra un ensemble d'animations, de formations, ainsi que la projection d'œuvres cinématographiques et la présentation de créations théâtrales.

Il est également prévu que l'exposition créée et prêtée par le CRIPEL, "Une brève histoire de l'immigration en Belgique"⁴, soit diffusée dans les écoles tout au long de l'année académique 2025-2026, ainsi que le parcours "Démocratie, tolérance et liberté" de la ville de Liège.

Indicateurs de réussite

- Nombre d'animations, d'ateliers, de projections, de spectacles organisés dans ce cadre ;
- Nombre d'élèves et d'enseignants ayant participé ou ayant été touchés directement par l'activité ;
- Evaluation de la satisfaction et de l'impact des activités (via questionnaire).
- Satisfaction des parties prenantes mesurées par des entretiens lors de réunions ;
- Evolution des représentations et des attitudes des élèves : réduction des stéréotypes via par exemple des auto-évaluations (avant/après) et grâce aux retours des enseignants via des questionnaires ou entretiens.
- Pérennisation à moyen terme du programme sur l'interculturalité.

Action 10 : Créer un lieu permettant aux personnes sans titre de séjour et en séjour précaire, victimes d'un fait pénalement répréhensible, de déposer plainte en toute sécurité

Description

Face à un contexte fédéral et européen qui impacte les droits et les libertés des personnes étrangères ou d'origine étrangère (PEOE), la Ville de Liège réaffirme son engagement à assurer une protection effective sur son territoire. La nécessité d'une vigilance constante et d'une action proactive pour prémunir les PEOE contre toute mesure liberticide est essentielle, dans le respect des principes fondamentaux des droits humains et de l'État de droit.

C'est dans cette perspective que le Collectif Liège ville Hospitalière propose de créer un espace spécifique d'accueil et d'accompagnement destiné aux personnes étrangères ou d'origine étrangère (PEOE), avec ou sans titre de séjour, victimes de violences (notamment intrafamiliales, sexuelles, institutionnelles, ...) ou de discriminations (dans l'accès au logement, à l'emploi, dans les relations avec la police, etc.).

Implanté dans un lieu neutre, à distance des commissariats, cet espace offrirait un

⁴ Informations disponibles à l'adresse suivante : <https://cripel.be/nos-expositions/>

environnement protecteur, où les victimes pourraient être accueillies, écoutées, informées de leurs droits et accompagnées dans leurs démarches, y compris dans le dépôt de plainte. Les professionnels mobilisés dans ce dispositif recevraient une formation spécifique à l'écoute interculturelle et à l'identification des discriminations. Des interprètes ainsi que des intervenants spécialisés dans l'accompagnement psychologique des PEOE pourraient également être mobilisés. La confidentialité des échanges y serait strictement garantie.

Cette structure jouerait un rôle de relais vers les services et dispositifs compétents (police, inspection sociale, services de santé, UNIA, Surya, etc.), tout en assurant la sécurité des victimes.

L'objectif est de lever les obstacles concrets à l'accès à la justice pour ces publics, notamment la crainte d'un signalement à l'Office des étrangers en cas de séjour irrégulier, les barrières linguistiques, ou encore la méfiance à l'égard des institutions et services de police. L'initiative s'inspire ainsi de bonnes pratiques européennes telles que le projet VISA RoC1, ainsi que des recommandations de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et de la directive 2012/29/UE sur les droits des victimes, qui garantissent la primauté du statut de victime ou de témoin sur l'absence de statut de séjour.

Il pourrait être par exemple intéressant de créer un outil de bonnes pratiques pour les interrogatoires de Police avec des personnes migrantes victimes de violences sexuelles.

Indicateurs de réussite

- Echanges effectifs entre les acteurs clés en faveur de la mise en place d'un safe place;
- Ouverture effective de l'espace ;
- Nombre de signalements enregistrés ;
- Partenariats locaux établis avec des opérateurs diversifiés ;
- Nombre de formations des acteurs clés ;
- Promotion externe de l'existence du safe place notamment auprès des publics vulnérables, des associations et du secteur de l'inclusion ;
- Enquête de satisfaction réalisée auprès des bénéficiaires ;
- Un rapport annuel reprenant la typologie des signalements, des parcours des personnes et acquis d'apprentissage ;
- Une connexion/partenariat avec un projet similaire (en Belgique ou Europe).

Action 11 : Soutenir un plaidoyer pour le maintien et le renforcement des dispositifs d'accueil et d'inclusion des personnes migrantes au sein de la Ville de Liège

Description

Dans leur politique commune d'accueil et de diversité, la Ville de Liège, le CRIPEL et les membres du Collectif Liège Ville Hospitalière s'inscrivent dans une logique d'hospitalité.

De longue date, dans ses services et ses actions, la Ville porte une attention particulière à l'intersectionnalité (en tenant compte de multiples facteurs tels que le genre, la langue, l'origine, le statut migratoire ou la source de revenu...) et à la lutte contre les discriminations, qui peuvent affecter l'accès aux droits.

Les points ci-dessous synthétisent quelques actions de plaidoyer tirées de la motion Liège Hospitalière de 2017 et du travail d'évaluation de la motion réalisé par le Collectif Liège Hospitalière de 2024 :

1. Gouvernance des politiques migratoires à Liège

- Apporter une vigilance à la représentativité des personnes issues de l'immigration aux postes décisionnels et de direction au sein des services communaux, au sein des organes décisionnels communaux et au sein des institutions para-communales.
- Former les professionnels de première ligne des secteurs public et privé (y compris de la police, du CPAS/SADA, du service des étrangers, les établissements médicaux, les associations, etc.) en renforçant leurs connaissances des enjeux liés aux droits des étrangers, à la législation anti-discrimination, à l'accueil, à l'inclusion et à l'interculturalité, afin de garantir une meilleure compréhension des cadres légaux et de favoriser un accompagnement adapté et respectueux des droits des PEOE.

2. Protection effective des personnes étrangères et d'origine étrangère à Liège

- Garantir la protection des données personnelles relatives à la situation de séjour des résidents présents sur le territoire liégeois ;
- Veiller à ce que les contrôles d'identité continuent à être réalisés conformément à l'article 34 de la loi sur la fonction de police et dans le respect des législations interdisant la discrimination ;
- Assurer une prise en charge par la police dans une approche multilingue et interculturelle ;
- Maintenir la campagne "Blue Heart" de lutte contre la traite des êtres humains.

3. Accueil, dignité humaine et inclusion durable

Axe accès à l'information

- Informer systématiquement tous les PEOE se rendant dans les services communaux de l'existence du CRIPEL ;
- Soutenir activement le développement et l'utilisation des services d'interprétation en milieu social dans les services de première ligne ;
- Étudier la faisabilité d'un Guichet Unique communal à Liège ;
- Assurer l'accès aux services publics et privés en maintenant des points d'accueil physiques.

Axe accès au logement

- Maintenir et renforcer les actions d'accompagnement individuel du Relais Logement ;
- Maintenir des dispositifs de prêt de garanties locatives au sein de la Commune ;
- Poursuivre le travail réalisé dans l'identification et la réaffectation des logements inoccupés, en activant les astreintes aux propriétaires, la prise en location volontaire ou forcée en partenariat avec les Agences Immobilières Sociales liégeoises, les réquisitions, et les actions en cessation de l'inoccupation, notamment en faveur de l'hébergement des familles nombreuses et/ou monoparentales, et en cartographiant les logements inoccupés ;
- Identifier et combattre activement les marchands de sommeil ; sensibiliser aux discriminations dans l'accès au logement et sanctionner les infractions.

Axe accès à la santé

- Lutter contre le non-recours au droit à l'Aide Médicale Urgente (AMU) ;
- Maintenir un accès aux soins de santé à travers l'AMU et les structures de santé associatives ;
- Maintenir les dispositifs de mise en sécurité des femmes victimes de violence et de prise en charge des grossesses et accouchement de femmes en situation de précarité de séjour au sein des hôpitaux liégeois.

Axe insertion socioprofessionnelle : éducation, formation et emploi

- Encourager les entreprises liégeoises à développer des politiques valorisant les diversités ;
- Plaider pour l'accès des PEOE aux programmes des établissements scolaires et de formation ;
- Promouvoir et consolider le soutien scolaire aux élèves et étudiants d'origine étrangère et à leurs parents, quel que soit leur titre de séjour ;
- Faciliter l'accès à la garde d'enfants en particulier pour les familles monoparentales.

4. Dynamique interculturelle liégeoise : diffuser une culture de l'accueil et de la solidarité

- Développer des campagnes de sensibilisation annuelles et organiser des activités fédératrices pour renforcer l'engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion ;
- Maintenir l'affichage de la Charte contre le Racisme dans les lieux publics ;
- Plaider pour une décolonisation de l'espace public liégeois ;
- Soutenir les dispositifs de parrainage ;
- Améliorer la qualité de vie et l'inclusion des seniors d'origine étrangère ;
- Mettre à disposition des locaux, tels qu'un tiers-lieu, dans un esprit coopératif, pour favoriser le développement d'initiatives de mutualisation, de rencontres et d'insertion socioprofessionnelle des PEOE ;
- Garantir l'accès à la culture et au sport pour tous.

Indicateurs de réussite

- Maintien/réalisation ou non des points mentionnés ;
- Coopérations effectives sur ces sujets entre les acteurs clés : Collectif Liège Hospitalière, CRIPEL, Ville de Liège, CPAS.

Action 12 : Organiser des réunions de suivi du Plan d'Actions Intégré

Afin de s'assurer de la bonne coordination, de la mise en œuvre et du suivi des actions du Plan d'Actions Intégré (PAI), il est nécessaire d'organiser 3 fois par an une réunion avec l'ensemble des partenaires ayant élaboré le PAI, à savoir : la Ville de Liège (service population, IP, PCS), le CRIPEL, le CPAS et le collectif LVH. Cette réunion sera l'occasion de faire le point sur les projets menés dans le cadre de WELDI, d'aborder les difficultés éventuelles rencontrées ainsi que les bonnes pratiques, d'échanger des informations et de co-construire des projets. Le PCS convoquera les partenaires et fera un PV.

Section 4. Cadre de mise en œuvre

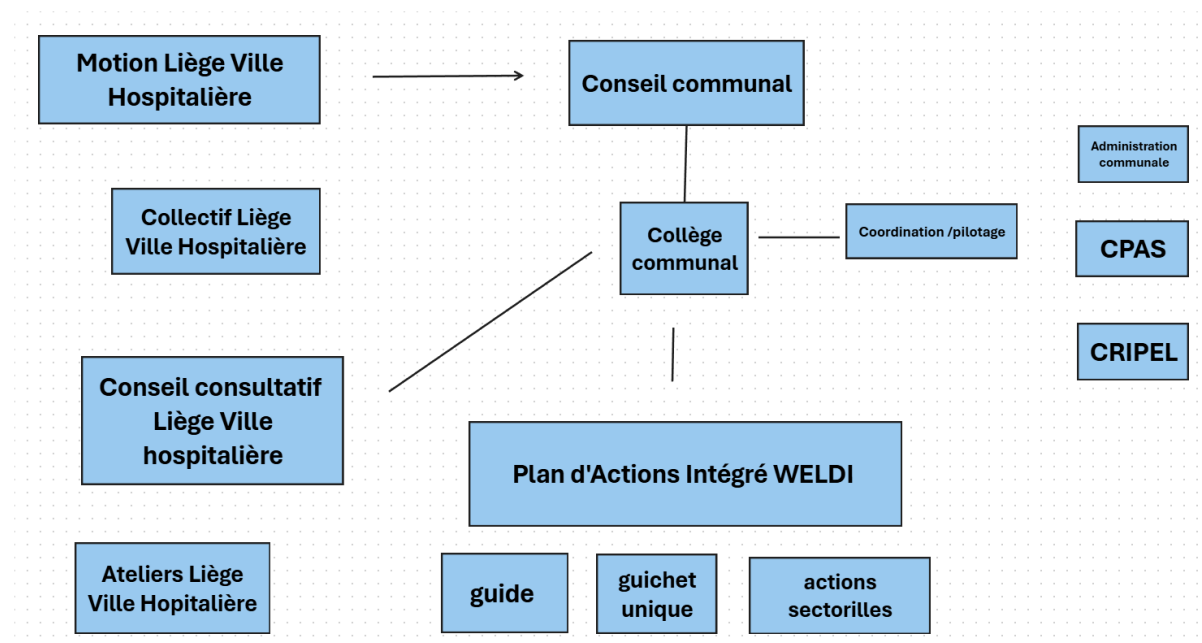
Gouvernance et engagement continu des parties prenantes

A la suite la Campagne du CNCD « Communes hospitalières », le Conseil communal, en sa séance du 27 novembre 2017, a adopté à l'unanimité la motion Liège, « Ville hospitalière responsable, accueillante et ouverte ».

URBACT WELDI est l'opportunité de revoir la gouvernance en développant des nouveaux processus et instruments :

- **Coordination** entre la Ville de Liège, le CPAS de Liège et le CRIPEL ;
- Rencontres régulières entre opérateurs publics et privés (**Atelier LVH**, avant atelier *séjour précaire*) ;
- Création d'un **conseil consultatif LVH** composé de représentants politiques, d'opérateurs, de citoyens et de personnes migrantes ;
- Création d'un **guide** pour mieux informer et orienter les personnes migrantes.

Cette nouvelle gouvernance vise à mener une politique plus efficace, plus transparente et davantage collaborative.



L'organisation de deux *réunions de coordination* annuelles entre la Ville de Liège, le CPAS de Liège et le CRIPEL doit permettre de réduire le cloisonnement et favoriser un flux d'information continu entre les services afin d'améliorer l'information et l'orientation des citoyens, mais aussi pour interpeller d'une façon concertée les autorités de tutelle.

Le manque de préparation des démarches administratives augmente la charge de travail des agents de première ligne. Par une meilleure information des ILI, et une coopération entre les services publics communaux et les ILI, le nombre d'erreurs peut être réduit et l'accompagnement individuel amélioré.

La création du conseil consultatif Liège Ville Hospitalière vise à assurer un dialogue continu entre les parties prenantes du réseau local et la co-construction de l'action locale avec les bénéficiaires. Plus spécifiquement, cette commission assure le suivi et l'évaluation de la motion LVH et du plan d'actions intégré WELDI.

Le nouveau modèle de gouvernance de la politique d'accueil local doit être validé par le Collège et le Conseil communal.

Il doit se traduire par l'adoption de règlements communaux pour le Conseil consultatif ainsi que par une convention de partenariat entre la Ville de Liège, le CPAS de Liège, le CRIPEL et le Collectif Liège Ville hospitalière.

Coûts globaux et stratégie de financement

Les politiques d'accueil et d'intégration des migrants à Liège sont financés conjointement par l'Europe (AMIF, FSE+), l'Etat fédéral (FEDASIL), la Wallonie (CRI, ILI) et la Ville de Liège (PCS).

URBACT Campus organisé le 24 et 25 novembre 2024 a fourni à la Ville de Liège des outils et des conseils pour soutenir une stratégie de financement détaillée pour le Plan d'Actions Intégré.

Le programme Interreg Europe Nord-Ouest semble propice pour un projet sur les cartes municipales avec les partenaires du réseau WELDI et Eurocities.

Calendrier général

La Déclaration de politique communale adoptée par le Conseil communal le 4 février 2025 précise que "Les partenaires s'engagent à poursuivre la mise en œuvre de la motion « Liège, Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte » qui vise à améliorer l'accueil des nouveaux arrivants à Liège. Le projet européen URBACT WELDI contribuera à améliorer la coordination de l'action locale et à assurer une meilleure information, orientation et un accompagnement des migrants sur son territoire."

Le Programme Stratégique Transversal 2025-2030 de la Ville de Liège adopté en séance du Conseil communal du 29 septembre 2025 a défini l'objectif opérationnel 1.5. Promouvoir une ville inclusive, garantissant l'égalité des droits et la coexistence de toutes les singularités. Dans cet objectif, le Collège a prévu l'action 23 intitulée "Poursuivre la mise en œuvre de la motion « Liège, Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte » qui vise à améliorer l'accueil des nouveaux arrivants à Liège".

En 2017, le Conseil communal s'est engagé avec la motion « Liège, Ville hospitalière, responsable, accueillante et ouverte » à améliorer la qualité de vie des personnes migrantes

à Liège. Depuis octobre 2023, la Ville participe au réseau de villes européennes URBACT WELDI. Ce réseau permet à la Ville d'échanger de bonnes pratiques avec d'autres villes européennes concernées par cette thématique afin d'élaborer des solutions communes mais également propres aux spécificités de chaque territoire. En partenariat avec le CPAS de Liège, le CRIPEL et le secteur associatif représenté par le Collectif « Liège, Ville hospitalière », un plan d'actions intégré est en co-construction et devra être mis en œuvre dans la mandature à venir.

Suivi et rapports

L'évaluation du plan d'action intégrée sera assurée par le Collège et le conseil consultatif Liège ville hospitalière.

Un tableau de bord reprenant des indicateurs de réalisation et de résultat permettra d'objectiver l'état d'avancement du PAI.